

Week-end de Pâques : Djebbari précise les conditions des déplacements inter-régionaux

Le ministre des Transports a indiqué qu'il faudrait «une attestation et un motif impérieux» pour se déplacer à plus de 10km lors du week-end de Pâques. Aller se confiner dans une autre région est accepté, mais pas aller fêter Pâques.

Par **Pierre Lepelletier**

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 27 minutes



Jean-Baptiste Djebbari, le ministre en charge des Transports. *Jean-Christophe Marmara / Le Figaro*

La règle était pourtant simple. *«Qui souhaite changer de région pour aller s'isoler pourra le faire durant ce week-end de Pâques»*, avait expliqué Emmanuel Macron lors de son allocution mercredi. Invité vendredi matin sur Europe 1, le ministre des Transports, Jean-Baptiste Djebbari a d'abord précisé que cette *«tolérance pour les déplacements inter-régionaux pour le week-end de Pâques»* était pour répondre à une *«situation bien précise, mais néanmoins réelle, de toutes ces familles qui vont devoir s'organiser pour le télétravail, pour la garde d'enfants»*.

À VOIR AUSSI - Déplacement en France: «Il y a une tolérance pour s'organiser» jusqu'à lundi prochain, assure Jean-Baptiste Djebbari

Selon Djebbari, «la règle est simple»

La réponse nuancée a semé le doute. Ces déplacements inter-régionaux promis par le chef de l'État le temps du week-end de Pâques ne seront-ils finalement permis qu'aux familles? Relancé par les auditeurs d'Europe 1, Jean-Baptiste Djebbari a indiqué que «*la règle*» stipulait qu'il fallait, malgré la «*tolérance*», avoir «*un motif dérogatoire*» ce week-end pour se déplacer «*au-delà de dix kilomètres*». Il a par exemple prévenu qu'aller «*fêter Pâques*» n'était pas un «*motif dérogatoire*».

Pour autant, le ministre a assuré, conformément au discours d'Emmanuel Macron, qu'il n'y avait «*pas de problème particulier*» si certains souhaitaient partir ce week-end se confiner dans une autre région. Presque kafkaïen : comment les forces de l'ordre pourront différencier un Français qui quitte sa région ce week-end pour aller se confiner - autorisé - et un autre qui quitte la sienne pour aller fêter Pâques en famille - interdit ? «*Le ministre appelle au bon sens et à être responsable*», balaie-t-on simplement depuis son cabinet.

Face à ce début d'imbroglie, Jean-Baptiste Djebbari s'est expliqué sur Twitter pour les Français qui n'auraient «*pas tout compris aux nouvelles règles de déplacement*». Le ministre a confirmé qu'«*à partir de demain*», samedi, «*partout en France*», les déplacements de 10 kilomètres nécessiteront «*une attestation et un motif dérogatoire*». Tout en confirmant : «*Allez fêter Pâques n'est pas un motif dérogatoire. Mais si vous voulez changer de région pour vous confiner, c'est possible ce week-end, lundi inclus*». Selon lui, «*la règle est simple*».

Accompagner ou chercher un enfant continuera à partie «des motifs impérieux»

Cette position est en revanche toujours la même : il sera toujours possible d'aller déposer ou récupérer ses enfants partout en France, malgré les limitations de déplacement. Jean-Baptiste Djebbari a toutefois prévu que l'exécutif voulait éviter les «*va-et-vient incessants*». «*Si une personne n'a pas d'autres possibilités et que c'est impérieux pour elle, elle pourra se rendre en cochant la bonne case sur l'attestation*», a expliqué le ministre des Transports.